

Ma Sécurité, le site



En 2020, la crise sanitaire a été un très fort accélérateur de la transformation numérique de la police nationale, avec **le souhait de placer le service rendu au citoyen au cœur des projets numériques** tout en facilitant l'activité opérationnelle des policiers.

Le 8 décembre 2022, **masecurite.interieur.gouv.fr** (anciennement Moncommissariat.fr) est devenu le guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure, police et gendarmerie, qui **permet de guider et d'orienter les usagers vers les différents services et téléservices**.

Ma Sécurité est désormais un site internet avec sa déclinaison en application smartphone.

L'utilisateur en toute autonomie

Ma Sécurité donne la possibilité d'être indépendant dans ses démarches grâce à **son orienteur « Je suis victime », « Je signale » et « Je m'informe »**. Il permet d'être mieux dirigé et d'accéder aux informations correspondant à sa situation.

L'utilisateur peut également parvenir **de manière simplifiée à l'ensemble des services numériques** tels que la plainte en ligne pour les arnaques sur internet, l'Opération Tranquillité Vacances qui sont totalement dématérialisés ou encore la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes.

Un accompagnement personnalisé

Si l'internaute ne trouve pas la démarche correspondant à sa situation, le site propose un **tchat disponible 24h/24 et 7j/7**. Il a alors la possibilité d'**échanger avec un policier ou un gendarme** et il sera guidé vers la solution la mieux adaptée.



Prise en charge du tchat en moins de 2 minutes.

- 2 minutes

Se rendre dans un commissariat ou dans une brigade de gendarmerie

La page « **Trouver mon point d'accueil** » est pratique pour réaliser ou finaliser une démarche dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie de proximité. Celle-ci propose une cartographie détaillée avec toutes les informations pratiques (adresses, horaires d'ouverture...).

Découvrez la dernière version du site !



D'autres fonctionnalités proposées

L'internaute peut consulter une trentaine de **fiches pratiques** traitant de nombreux sujets comme la main courante, le dépôt de plainte d'une victime de violences sexuelles et sexistes ou encore les arnaques et les escroqueries en ligne.

Ces fiches sont enrichies au fil de l'identification de nouveaux besoins.

L'utilisateur peut aussi accéder aux **informations locales** de son département, publiées par son commissariat ou sa brigade de gendarmerie.



233 024

Nombre de visites en 2022 sur le site.

Un site en constante évolution

Ma Sécurité s'affiche de manière parfaitement lisible, sur tous les supports : ordinateur, tablette ou smartphone.

Une application mobile du site est disponible sur les stores (Google Play et App Store).

En plus d'être un service novateur et unique, ses contenus respectent les normes d'accessibilité numérique (RGAA). Les personnes en situation de handicap peuvent ainsi utiliser toutes les fonctionnalités du site.

Dans l'objectif de continuer d'associer les usagers au cœur du projet, la plateforme propose des ateliers utilisateurs afin de répondre au mieux à leurs besoins.



93 %

Des usagers recommandent le site.